

Avis adopté

Séance plénière du 13 janvier 2026

« Anticiper et prévenir les risques liés au *changement climatique* pour les infrastructures »

Déclaration du groupe des Outre-mer

« Nous sommes la première génération à ressentir les effets du changement climatique et la dernière à pouvoir agir ».

Qui de mieux placés que les territoires ultramarins pour savoir le prix des phénomènes naturels destructeurs ? On le depuis longtemps pour ne pas dire qu'ils sont inhérents.

Dès lors dans ces territoires, l'enjeu d'investir dans l'adaptation des infrastructures afin de prévenir et anticiper les risques liés aux changements climatiques nécessite aussi de s'interroger sur les écarts qui subsistent toujours aujourd'hui.

En effet, si l'Hexagone a bénéficié de l'effort de reconstruction et de modernisation d'après-guerre, l'investissement public ont cruellement été insuffisant dans les Outre-mer.

Alors lorsque vous parlez d'adaptation aux effets du changement climatique, on parle toujours de rattrapage dans les infrastructures de transport, d'eau, d'assainissement, d'énergie et de télécommunication.

La seconde approche lorsqu'on se trouve dans des territoires cyclonés, c'est la prévalence à être dans une logique de court-terme. Autrement-dit, la gestion des conséquences des crises et des destructions, conduisent les pouvoirs publics à souvent apporter des réponses dans l'urgence afin de permettre une reprise rapide de l'activité.

Enfin, se greffe l'exposition de tous les Outre-mer aux risques de submersions comme nous l'avons rappelé dans l'avis sur la montée des eaux.

Ainsi, les Outre-mer doivent concilier ce triptyque : poursuivre le rattrapage pour réduire les inégalités, s'adapter pour réduire les conséquences inéluctables et poursuivre la mise en œuvre des politiques d'atténuation.

C'est pourquoi, on doit continuer à suivre et à affiner les mécanismes locaux d'érosion côtière. Sans boussole scientifique, sans connaissance fine du terrain et sans surveillance, nulle décision et action ne seront efficaces.

En revanche, puisqu'il n'est pas possible de zoner l'exposition aux vents cycloniques à l'intérieur des îles exposées, la réduction de la vulnérabilité des territoires suppose une vigilance accrue aux règles de construction ou reconstructions.

Nous le redisons, l'éloignement des territoires ultramarins mérite des adaptations plus approfondies dans les décisions nationales et dans la mise en œuvre des politiques publiques. Les plans d'adaptations et les stratégies nationales doivent nécessairement comporter des volets spécifiques propres aux Outre-mer.

Il convient également de noter l'un des sujets de préoccupations majeures qui est le désengagement des assureurs dans ces territoires.

Dans les temps de contraintes budgétaires, l'investissement ne doit pas être non plus un frein car la situation nous oblige collectivement à éviter l'ingérable et à gérer l'inévitable.

Le Groupe des Outre-mer **a voté cet avis.**